

Appel de candidatures

NQ Investissement minier

Directeur général (directrice générale)

Qui sommes-nous?

NQ Investissement minier (NQIM) est un fonds d'investissement nouvellement constitué par la Société de développement de la Baie-James et l'Administration régionale Baie-James, spécialisé dans le financement de sociétés minières respectant les principes du développement durable dans la région administrative du Nord-du-Québec. NQIM a pour mandat de soutenir le développement économique du secteur minier du Nord-du-Québec par la réalisation d'investissements sur les marchés primaire, secondaire et privé dans les sociétés actives sur le territoire. NQIM cherche à maximiser son rendement et son impact sur le développement du potentiel minéral du territoire tout en limitant son risque. NQIM concentre ses investissements dans les projets miniers en phase d'exploration et de mise en valeur, répondant aux critères d'investissement du fonds.

Prérequis

- Disposer de toute combinaison pertinente d'expérience et de formation académique permettant de performer dans le poste, par exemple un baccalauréat en géologie ou en génie géologique et dix (10) années d'expérience pertinente, dont deux (2) années en finance (gestion de portefeuille d'investissement ou financement de compagnie);
- Disposer d'une bonne compréhension du domaine boursier;
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels Word, Excel, Outlook et PowerPoint;
- Posséder d'excellentes aptitudes pour la communication à l'écrit comme à l'oral;
- Maîtriser la langue anglaise;
- Disposer d'une connaissance du territoire du Nord-du-Québec et de son potentiel minier sera considéré comme un atout majeur;
- Être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou inscrit au tableau de l'Ordre des géologues du Québec;
- À compétence égale, le candidat demeurant sur le territoire du Nord-du-Québec sera priorisé.

Conditions de travail et avantages

- Entrée en poste dès que possible;
- Horaire de travail du lundi au vendredi;
- Déplacements d'affaires périodiques;
- Salaire concurrentiel;
- Prime de disparité régionale pour les résidents du Nord-du-Québec;
- Régime de retraite et assurance collective;
- 14 jours fériés;
- Possibilités de développement et de formations rémunérées;
- Cotisation aux ordres professionnels remboursée.

Répondant du conseil d'administration, le directeur général doit :

- Mettre en œuvre et adhérer à la mission, la vision et les politiques de NQIM;
- Gérer les ressources humaines, matérielles et financières de l'organisation;
- Assurer la recherche, la planification, l'organisation, la direction et le contrôle des investissements auprès des compagnies juniors d'exploration minière;
- Développer et entretenir des relations d'affaires positives et durables avec les différents acteurs du milieu;
- Gérer le fonds d'investissement et les transactions courantes;
- Coordonner et participer à l'élaboration du budget annuel et des états financiers;
- Coordonner la préparation des séances du conseil d'administration incluant la rédaction des différents livrables et rapports de gestion;
- Coordonner et participer aux rencontres du comité de marché responsable d'établir les stratégies d'investissement;
- Représenter l'organisation dans différents colloques, congrès et autres événements.

Pour postuler ou pour toutes questions :

Alain Coulombe, président du conseil d'administration

info@nqinvestissement.com